

Le Concept de Justice

Justice Contre Justice Sociale

Thomas Patrick Burke, D.Phil., D.Th.

Tout le monde sait que le monde occidental est actuellement confronté à un immense défi venant des forces armées de l'islam, non seulement au Moyen Orient mais aussi au cœur de l'Europe et dans d'autres nations du monde entier. Il est également évident qu'au même moment un nouveau challenge de mauvais augure nous est lancé par M. Poutine et ses acolytes en Russie et en Ukraine. Mais malheureusement il existe une autre crise que presque tout le monde ignore, et qui par certains aspects, est plus profonde et plus sérieuse que celles mentionnés auparavant. Elle sabote et affaiblit nos capacités à surmonter les premières crises évoquées. Je veux parler de la crise de notre « concept public de la justice ».

La justice est la pierre angulaire sur laquelle toute société se construit. « Faisons régner la justice, même si le ciel doit s'écrouler » a dit l'écrivain des temps anciens. Mais la pierre angulaire de notre société est en crise car, au lieu d'avoir une seule et unique conception de la justice, comme l'ancienne civilisation occidentale depuis son commencement, nous en avons aujourd'hui deux, et qui plus est, elles sont en conflit fondamental. Ces deux justices seront appelées pour l'une : « justice ordinaire », et pour l'autre : « Justice sociale ». Puisque ces deux termes emploient le mot justice, beaucoup de gens en déduisent qu'elles fonctionnent en harmonie l'une avec l'autre, et que la justice sociale doit être seulement une addition, ou tout le moins une extension, une excroissance ou nouvelle vision améliorée de la justice ordinaire. Mais la vérité est que, non seulement elles sont très différentes l'une de l'autre, mais elles sont diamétralement opposées dans tout ce qu'elles impliquent, et même incompatibles entre elles. Bien qu'ils soient tous deux appelés "justice", un seul de ces concepts est juste, complet, sain, désirable et plus précieux pour la race humaine, alors que l'autre est dans le faux, l'inhumain, le mauvais et a des conséquences désastreuses. L'une d'elle est vraie, l'autre est un euphémisme conçu pour cacher une des plus hautes tromperies, afin que là où précisément notre civilisation devrait être unie et indivisible, elle est des plus divisée. De plus, cette

confusion n'est en aucun cas le privilège de parti politique ou autre. Elle est universelle ou presque dans notre société. Dans un premier temps, j'aimerais vous expliquer ces deux conceptions et pourquoi elles sont en contradiction, bien que leurs dénominations linguistiques soient identiques. Dans une seconde partie, si le temps nous le permet, j'aimerais vous expliquer pourquoi cette confusion cause de tels ravages.

1. LOI ROMAINE

Depuis des siècles, notre conception standardisée de la justice dans les pays occidentaux nous vient de la loi romaine. "Ne nuit à personne, et donne à chacun ce qui lui revient" (Justinien, *Institutes*.) D'après cette conception, la justice est toujours une qualité des actes qui se répercute dans l'état consécutif à cet acte ; la pratique de cette justice est intrinsèque à la personne qui est à l'origine de ces actes. D'après cette conception ancienne, la situation sera juste ou injuste en fonction de l'acte qui en est la cause.

La grande famine des années 30 en Ukraine était extrêmement injuste car elle était la conséquence d'une action extrêmement injuste : La décision politique de Staline de dékoulakisation. Il s'agit de son plan délibéré d'éliminer les Koulaks (ces paysans qui possédaient sur leur terres de grandes fermes dans lesquelles ils faisaient travailler des ouvriers agricoles salariés), selon lui, afin de « moderniser » la société.

Mais d'après la nouvelle vision, qui prend de l'ampleur ces derniers temps, une chose très différente d'une action, c'est à dire un état de pauvreté ou d'inégalité économique est automatiquement injuste. Peu importe si cet état résulte d'une action ou peut être attribué à une chose ou une personne. Donc cet état d'inégalité économique est automatiquement injuste (on peut se poser la question suivante : existe-il une égalité économique ? Mais ceci est un autre débat)

Par le passé, les tentatives de remédier à la pauvreté et d'apporter des conditions économiques égalitaires étaient décrites en termes de charité ou d'humanité. Mais cela voulait dire que la force ou la contrainte ne pouvaient être utilisées à ces fins que de façon juste ou équitable. De telles initiatives ne pouvaient être menées que par des organisations privées, telles que la Croix Rouge ou la Société St Vincent de Paul.

Mais milieu du 19ème siècle, en 1848, "l'année de la révolution" les activistes ont abandonné les mesures volontaires, et ont décidé qu'il fallait utiliser le pouvoir du gouvernement et de la

loi, autrement dit utiliser la force, afin de « faire le mal pour obtenir le bien », pour reprendre la formule de St Paul.

2. ACTIONS ET SITUATIONS

Il y a une distinction très simple au cœur de notre problème, simple mais vaste de conséquences. Elle ne demande pas d'analyse philosophique, mais relève plutôt du sens commun. Vous allez même être surpris que j'attire votre attention là-dessus, jusqu'au moment où vous comprendrez les sous-entendus moraux qu'elle implique. Cette distinction est celle que l'on fait entre une action et un état de fait/une situation. Une action est une chose que quelqu'un fait. Une situation n'est pas quelque chose que quelqu'un fait.

Une action provoque une situation, mais la distinction reste toujours entre l'action, qui est la cause, et la situation, qui en est le résultat ou la conséquence.

Une situation est un état de choses à un moment donné et à un endroit particulier. C'est une chose relativement statique, le genre de choses qu'on décrirait comme un fait ou un état de fait.

Une action, est au contraire un événement, une réalité transitoire perpétrée par une personne ayant un but.

Laissez-moi vous donner un exemple, qui va aussi suggérer ce qu'implique cette différence.

Un vol n'est pas un état mais une action. La pauvreté n'est pas une action mais un état.

La différence entre l'action et la situation est d'une importance capitale dans l'éthique car la qualité éthique est indissociable de la qualité des personnes et de leurs actions : il s'agit tout d'abord d'une qualité d'actions, et par conséquent des qualités des personnes qui font ces actions.

Une action est l'expression d'une volonté, et un jugement éthique sous entend un jugement sur une volonté. C'est dans la volonté que réside la moralité éthique (le bien et le mal). Un événement accidentel ne peut pas, au sens littéral, être éthique ou immoral. L'expression justice accidentelle n'est rien de plus qu'une tournure poétique. Une gentillesse accidentelle est tout simplement de la chance. Les catastrophes naturelles, comme les tremblements de terre ou les éruptions volcaniques, puisqu'elles ne sont pas les

résultats/conséquences d'une volonté, résident de façon inhérente en dehors de tout jugement moral.

Un jugement moral est toujours un verdict sur la qualité d'une personne. Cette qualité réside dans la volonté de cette personne. Une personne est bonne ou mauvaise, égo-centrique ou altruiste, serviable ou non, généreuse ou avare, juste ou injuste, tout cela dépend entièrement de sa volonté.

C'est ce que soutient Aristote lorsqu'il restreint le jugement éthique au domaine du volontaire, et non de l'involontaire (*ekousion*, et non *akousion*). Ceci est une vérité fondamentale. Tout ce qui est involontaire, que cela soit une pensée ou une situation d'ordre publique, n'appartient pas au domaine de l'éthique.

La caractéristique principale de la justice ordinaire est qu'une situation peut être juste ou injuste dans la mesure où des êtres rationnels peuvent le prouver. Des êtres rationnels peuvent uniquement être tenus responsables de ces situations qui sont causées directement ou indirectement par leur volonté. L'injustice d'une situation en particulier est soit le résultat direct d'une action injuste, soit le résultat d'une négligence envers une personne.

Ce genre d'injustice peut prendre beaucoup de formes différentes. Dans certains cas l'injustice est délibérée, dans d'autres elle résulte d'une négligence ou d'une volonté faible. Elle peut aussi résulter d'une ignorance coupable, comme par exemple dans le cas d'un toxicomane fermant les yeux sur les conséquences de son addiction sur sa famille. Mais dans tous les cas, la situation est imputable ou attribuée à la volonté de l'acteur: chacun est responsable des conséquences de son propre comportement. C'est donc ce concept de responsabilité qui est capital pour comprendre le concept de justice. Dans un cas de véritable injustice, il y a toujours un responsable. Si personne n'est responsable, il ne peut donc pas s'agir d'injustice.

- 1. En 1949, le philosophe anglais Gilbert Ryle, dans son ouvrage intitulé *The Concept of Mind*, a souligné une erreur particulièrement troublante qu'il a nommée une "category mistake". Cette erreur est commise lorsqu'une qualité est attribuée à un objet incapable de la posséder. Parfois les erreurs de catégorie sont faciles à dévoiler. Si, par exemple, j'attribuai la qualité de générosité à une brique, prenant ceci au sens propre, on me dirait d'aller**

voir un psychiatre . Mais le risque particulier inhérent a une erreur de catégorie réside dans le fait qu'elle peut être totalement occultée à moins que l'on prenne la peine d'analyser soigneusement la nature intrinseque de l'objet.

C'est ce qui s'est passé avec le concept de justice sociale. La justice et l'injustice sont des qualités morales. Et les qualités morales sont toujours des qualités propres a une volonté, ou bien en premier lieu des actions délibérées; donc, ce sont les qualités des personnes qui agissent, et de l'état de fait qui résulte de ces actions. Mais l'EGALITE et L'INEGALITE dans la société ne sont pas le produit de l'acte délibéré et intentionné de quiconque.

3. JUSTICE OU EQUITE

Un aspect non négligeable de la justice ordinaire est qu'il existe une grande différence entre la justice et l'équité. L'équité signifie que les gens sont traités de manière égale, alors que la justice signifie qu'ils sont traités comme ils le méritent. Parfois les deux peuvent coïncider. Si je traite une personne de manière injuste, comme par exemple en lui volant ses affaires sous la menace d'une arme, je la traite aussi de façon inéquitable.

Mais l'inverse n'est pas toujours valable. Le seul fait de traiter quelqu'un de manière inéquitable ou inégale ne signifie pas forcément que je le traite de manière injuste, car je peux traiter quelqu'un inégalement sans lui causer de dommage ou de mal. On peut dire que si je donne un cadeau ou un emploi à quelqu'un, mais pas à vous, on peut en conclure que je vous ai traité moins bien ou inégalement.

L'équité est une valeur morale. Traiter son prochain de manière égale est une qualité humaine. Mais cela n'est pas la même chose que la justice. Une dérogation à la justice peut être réprimandée à l'aide de la coercion, la contrainte, par la police ou l'armée, parce que l'injustice toujours implique coercion.

Mais une offense contre l'équité n'appartient pas à la même catégorie. Cette dernière ne mérite pas d'être punie par coercion parce qu'elle ne cause en principe ni mal ni dommages, et punir cette offense comme s'il s'agissait d'injustice serait une injustice en soi. C'est

impossible de causer du mal à quelqu'un en ne faisant rien; à moins que j'ai pris sur moi de m'occuper de lui.

L'EVANGILE SELON MATTHIEU 20

Ce que Jésus Christ a à dire sur la question ne peut qu'intéresser un Chrétien. Il se trouve que notre sujet est l'objet d'une de ses plus longues paraboles, dans l'Évangile selon Matthieu, Chapitre 20.

Il y décrit le propriétaire d'un vignoble qui se lève aux aurores pour aller sur la place du marché afin de trouver des travailleurs à embaucher pour la journée. Il en trouve quelques uns, et est d'accord pour les payer un denier par jour. Mais il a besoin de plus de travailleurs, donc il retourne place du marché quelques heures plus tard et trouve plusieurs hommes inactifs et inoccupés qu'il embauche également. La même chose se reproduit plusieurs fois dans la journée.

« En effet, le royaume des Cieux est comparable au maître d'un domaine qui sortit dès le matin afin d'embaucher des ouvriers pour sa vigne.

Il se mit d'accord avec eux sur le salaire de la journée : un denier, c'est-à-dire une pièce d'argent, et il les envoya à sa vigne.

Sorti vers neuf heures, il en vit d'autres qui étaient là, sur la place, sans rien faire.

Et à ceux-là, il dit : "Allez à ma vigne, vous aussi, et je vous donnerai ce qui est juste."

Ils y allèrent. Il sortit de nouveau vers midi, puis vers trois heures, et fit de même.

Vers cinq heures, il sortit encore, en trouva d'autres qui étaient là et leur dit : "Pourquoi êtes-vous restés là, toute la journée, sans rien faire ?"

Ils lui répondirent : "Parce que personne ne nous a embauchés." Il leur dit : "Allez à ma vigne, vous aussi."

Le soir venu, le maître de la vigne dit à son intendant : "Appelle les ouvriers et distribue le salaire, en commençant par les derniers pour finir par les premiers."

Ceux qui avaient commencé à cinq heures s'avancèrent et reçurent chacun une pièce d'un denier.

Quand vint le tour des premiers, ils pensaient recevoir davantage, mais ils reçurent, eux aussi, chacun une pièce d'un denier.

En la recevant, ils récriminaient contre le maître du domaine :

"Ceux-là, les derniers venus, n'ont fait qu'une heure, et tu les traites à l'égal de nous, qui avons enduré le poids du jour et la chaleur !"

Mais le maître répondit à l'un d'entre eux : "Mon ami, je ne suis pas injuste envers toi. N'as-tu pas été d'accord avec moi pour un denier ?

Prends ce qui te revient, et va-t'en. Je veux donner au dernier venu autant qu'à toi :

N'ai-je pas le droit de faire ce que je veux de mes biens ? Ou alors ton regard est-il mauvais parce que moi, je suis bon ?"

C'est ainsi que les derniers seront premiers, et les premiers seront derniers. »

Il ne fait pas de doute que le but de cette histoire racontée à son public Juive était d'expliquer que les non-juifs, bien que retardataires, recevraient le même traitement. Mais pour nous, cette parabole nous démontre que la justice ne doit pas être confondue avec l'équité ou l'égalité.

4. JUSTICE SOCIALE

Intéressons nous maintenant à la "justice sociale". Qu'est-ce que cela veut dire? Le sens le plus commun de la "justice sociale" de nos jours est "égalité dans la société". Ce n'était pas son sens d'origine, lorsque le terme a été utilisé en 1840 par le Jésuite Italien, Luigi Taparelli. Le sens était explicitement conservateur. Même chose lorsque le terme était utilisé par Antonio Rosmini en 1848 (*La Costituzione secondo la giustizia sociale*), qui était un libéral dans le sens européen du terme. Si quelqu'un est intéressé nous pourrions nous pencher sur le développement historique au moment des questions, car il est plus important que beaucoup de gens le pensent. Mais pour le moment concentrons-nous sur son sens actuel. Le sens actuel de la "justice sociale" lui a été donné par les "socialistes chrétiens" également en 1848, et il est très différent du sens que Taparelli et Rosmini lui conféraient. Bien que le pape Leon XIII a la fin du 19e siècle ait rejeté la conception socialiste de la justice, ses successeurs au 20ème siècle écrivaient au sein d'un monde sous l'emprise du communisme à partir de 1917. Sous cette influence ils ont donné à leur conception de la justice un sens socialiste, comme les américains gauchistes. Cette conception a été développée et répandue par un Pape, Pie XI, dans son encyclique de 1931, *Quadragesimo anno*. Il y déclare que la justice sociale était partie intégrante de l'enseignement Catholique. Cela m'attriste car j'ai par ailleurs une très haute opinion du Christianisme et du Catholicisme, étant moi-même Chrétien et Catholique.

Comme décrit par Pie et les Papes suivants, la justice sociale est une exigence d'égalité économique, dans le but d'éradiquer la pauvreté. Ce sens demeure largement usité dans les cercles catholiques. Néanmoins, après la Deuxième Guerre Mondiale, et surtout à la suite de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme des Nations Unies en 1948, et après la ratification des Droits Civils en 1964 par le Congrès des Etats-Unis, le sens du terme "justice sociale" s'est grandement élargi. Il définit en effet tout ce qui touche aux Droits de l'Homme (et aux USA, aux Droits Civils). Le terme est parfois résumé en ces termes : *inégalité de pouvoir*. De nos jours la forme la plus courante de justice sociale est peut-être la bataille pour la fin de toute discrimination, et surtout la discrimination liée au sexe des personnes.

Penchons nous un peu sur la question.

De nos jours la discrimination est généralement condamnée comme acte immoral dans les pays développés. En Nouvelle Zélande par exemple, la loi interdit la discrimination sur les bases du sexe –cela comprend la grossesse et l'accouchement-, du statut marital, de la croyance religieuse ou éthique, de la couleur de peau, de la race, de l'origine ethnique ou citoyenne, du handicap, de l'âge, de l'opinion politique, du statut familial ou de l'orientation sexuelle. Le protocole 12 de la Convention Européenne des les Droits de l'Homme dit:

« Article 1 – Interdiction générale de la discrimination :

La jouissance de tout droit prévu par la loi doit être assurée, sans discrimination aucune, fondée notamment sur le sexe, la race, la couleur, la langue, la religion, les opinions politiques ou toutes autres opinions, l'origine nationale ou sociale, l'appartenance à une minorité nationale, la fortune, la naissance ou toute autre situation. »

En d'autres termes, toute forme de discrimination est mauvaise. La base de la condamnation est que la discrimination mène à des inégalités au sein de notre société; et ces dernières sont considérées comme injustes. C'est précisément ici que nous nous fourvoyons, comme nous l'avons mentionné plus tôt. Des inégalités peuvent se produire dans une société sans que personne n'en soit responsable. Elles ne sont pas nécessairement le résultat d'une action d'une personne, ni le produit d'une volonté quelconque. Cela signifie que les inégalités ne sont pas le sujet d'un prédicat moral: elles ne peuvent pas, en tant que telles, être considérées comme justes ou injustes. Elles peuvent certainement être vues comme bonnes ou mauvaises d'un point de vue utilitaire, mais elles ne peuvent pas être immorales. Dire que les inégalités sont injustes revient à dire qu'une brique est injuste. Seules des personnes et leurs actions peuvent

être morales ou immorales, ainsi que les situations causées par leurs actions volontaires. Cela signifie que la “justice sociale”, telle qu’elle est communément admise n’est pas la justice du tout, et que l’injustice sociale n’est pas injuste du tout.

5. DISCRIMINATION COERCIVE OU FORCE' CONTRE DISCRIMINATION NON FORCE' OU NON COERCIVE

Il y a une différence fondamentale entre la discrimination coercive ou forcée et la discrimination non-coercive ou non-forcée (peaceful discrimination). L’esclavage et la ségrégation aux Etats-Unis sont des exemples de discrimination coercive. La discrimination dans le domaine du commerce, dans l’achat et la vente, est normalement sans coercion ne fait normalement pas usage de la force. La discrimination par la force est mauvaise, pas parce que c’est de la discrimination, mais parce qu’elle est forcée ou coercive. La discrimination non-force', qu’elle qu’en soit la raison, bien que souvent ressentie comme inéquitable, n’est pas injuste et n’est pas condamnable par la loi.

La discrimination non-coercive ou non-force' ne cause pas de blessures ou de pertes véritables. Quand on discrimine, ce n’est pas forcément en dirigeant une action envers l’individu discriminé. Il suffit d’en faire bénéficier une autre personne.

Récemment, un tribunal New Yorkais a infligé une lourde peine à la compagnie pharmaceutique Suisse Novartis pour avoir été discriminant envers les femmes: l’entreprise payait les hommes 75 Dollars de plus par mois pour le même travail. L’avantage/le bénéfice pour les hommes a été considéré comme une offense aux femmes. Mais l’inverse a été prouvé, et la sentence fut disproportionnée et injuste. D’après une décision prise par la cour suprême des Etats Unis en 1971, on peut discriminer sans en avoir l’intention. Le simple fait qu’une action ou une politique créer une “différence” est suffisant. Mais il est impossible de commettre un véritable crime sans en avoir l’intention, à moins par négligence. **Ceci fut établi au Moyen Age par Pierre Abélard dans son traité *Scito Teipsum*. Ainsi que l’a écrit Augustine, on devient coupable moralement si on est sous l’emprise de *mens rea*, un terme judicieusement incorporé dans le loi commun anglais au Moyen Age.**

Le désir de vouloir mettre fin à la discrimination non forcée ou non violente est donc basé, non sur la justice ordinaire, mais sur la justice “sociale”, qui, comme je l’ai suggérée plus en amont, est une pseudo-justice. La discrimination non violente devrait être considérée comme un droit de l’homme.

L’interdiction de la discrimination non forcée ne faisait parti des intentions de Martin Luther King ni de celles du Mouvement des Droits Civils. Mais elle fait parti intégrale au sein de la Loi sur les Droits Civils 1964 à cause d’un seul homme, le socialiste déclaré, Asa Philip Randolph, qui avait pris une grande importance en organisant le défilé sur Washington en 1963. C’est lui qui a insisté sur ce point:

6. LES INSTITUTIONS

Une des grandes créations de l’homme sont les institutions. Une institution est une forme organisée de collaboration. Une banque est une organisation, ainsi que les magasins, les gouvernements, les églises, les familles, les écoles, et même les langues. La justice ordinaire protège et héberge ces institutions afin qu’elles puissent mener à bien leurs missions. La “justice sociale”, au sens où on l’entend de nos jours (c’est à dire avec la confusion équité et justice) a tendance, cependant, à saper toutes ces institutions, car elles entraînent toutes une forme d’autorité, et l’autorité est incompatible avec l’égalité. Toute autorité place des sujets au dessus d’autres, et ceci est loin d’être idéal (et parfois intolérable) aux yeux de la justice sociale.

Même l’autorité de Dieu n’est pas épargnée, surtout depuis qu’on se débarrasse de lui grâce au moyen efficace qui consiste à nier l’existence de l’autorité. De nombreux athées dans les pays où l’on parle la langue de Shakespeare, comme Harris, Hawking et Dawkins nous montrent la science comme la justification de leur athéisme. Mais la science est loin de renier l’existence de Dieu, alors que la dévotion à la “justice sociale” est dans de nombreux cas suffisante pour justifier leur point de vue. Une grande part de la laïcité moderne nous vient de l’évangile de l’égalité.

Les institutions sont créées pour atteindre certains buts. Les écoles sont créées pour transmettre le savoir à nos enfants, les banques sont créées pour protéger et prêter de l’argent, les gouvernements pour faire des lois, les entreprises pour faire du profit, les églises pour s’occuper du bien-être spirituel, l’armée pour protéger la nation, et ainsi de suite.

Mais à cause de la justice sociale, chaque institution cherche à atteindre un deuxième but : créer l'égalité dans la société. Chacune de nos institutions a maintenant deux maîtres. Par conséquent, sous ce régime de justice sociale, **toutes** nos institutions sont affaiblies. Du point de vue de la justice sociale, la famille, par exemple, n'apparaît plus comme l'élément fondateur de notre société, mais comme une source de privilèges et d'inégalités, et devrait donc être « éliminée ».

Au moment où j'écris, un attentat vient de viser un magasin de chocolat suisse au centre de Sydney, en Australie, ma terre natale. D'après les comptes rendus des journalistes, l'inquiétude des citoyens est de ne pas créer d'inégalité en évitant d'adopter un point de vue négatif sur la religion qui a inspiré cet acte terroriste.

La justice sociale n'est pas au départ une exigence envers les citoyens, mais envers l'Etat. Car l'état seul peut répondre à cette demande. L'effet de la justice sociale sur une société, par conséquent, est de transférer le pouvoir des individus, de façon massive, à l'Etat. Bien évidemment, l'Etat est vu comme l'autorité suprême dans nos pays occidentaux (au moins jusqu'à nos jours), et donc, de façon incohérente, l'effet de la justice sociale est aussi d'ébranler l'autorité de cet état. Ceci est visible dans les démocraties, où l'exigence du peuple pour des programmes de "justice sociale" pousse l'état à dépenser au delà de ses moyens, ceci menant à l'endettement public, comme on a pu le voir récemment dans plusieurs pays puissants. La justice sociale ne se préoccupe guère de la justice ordinaire, ou des réalités banales comme les contrats ou le remboursement des dettes. Elle ne se préoccupe pas de l'économie, ou des causes qui mènent à la richesse ou la pauvreté. Elle se préoccupe uniquement des égalités et des inégalités en termes moraux, non en termes économiques. Friedrich Hayek écrit: « *la croyance prédominante en la "justice sociale" est désormais la menace la plus sérieuse envers la plupart des valeurs véhiculées par nos civilisations libres* »

7. QUATRE CARACTERISTIQUES DE LA JUSTICE ORDINAIRE

La justice authentique possède quatre caractéristiques bien spécifiques.

PREMIEREMENT, La justice et l'injustice sont des qualités en premier lieu provenant non pas d'une situation dans la société, mais de l'action des individus. Elles peuvent se rapporter à une situation seulement dans la mesure où cette dernière est le produit d'une action. Par

exemple, la pauvreté en tant que telle n'est ni juste ou injuste. De la même façon, une situation d'égalité ou d'inégalité des sexes dans une société n'est ni juste ou injuste.

DEUXIEMEMENT, la justice et l'injustice reposent exclusivement sur *la volonté*. L'action de l'homme n'est jamais simplement un événement externe ou physique, mais possède toujours une dimension interne subjective, soulignée dans la loi commune anglaise et américaine dans le concept de *mens rea*. La justice sociale ne fait aucune référence à la notion de volonté et n'a aucun équivalent à *mens rea*.

TROISIEMEMENT, la justice et l'injustice impliquent nécessairement la *responsabilité en tant qu'auteur ET le fait d'être tenu pour responsable aux yeux de la loi*. S'il y a eu injustice véritable, c'est parce que des individus ont volontairement et en connaissance de cause fait une action qui a causé du tort à autrui. Il ou elle est auteur(e) de cette action et sera tenu pour responsable aux yeux de la loi.

QUATRIEMEMENT, la justice et l'injustice présupposent que les individus possèdent la libre volonté (libre arbitre). Une volonté qui est prédéterminé par des forces extérieures ne peut pas avoir de valeurs morales, positives ou négatives. Notre conception de la justice et de toute moralité est fondée sur le concept de libre-arbitre.

Is there such a thing as freedom of the will? Some people prefer to deny that rather than believe they are bound by moral obligation. But against that denial:

Est-ce qu' il y a en réalité, véritablement, la libre arbitre ? Des gens préfèrent le nier plutôt que croire que ils soient contraints par l'obligation morale. Mais contre ce démenti:

- **C'est la conviction universelle des humains adultes que, tout ce qu'ils font, ils peuvent plutôt faire quelque chose d'autre.**
- It is the universal conviction of adult human beings that whatever they are doing, they could instead be doing something different.
- **Si il n'y a pas de libre arbitre, il ne peut pas du tout donner l'éthique. Car personne n'a pu expliquer comment une machine pourra avoir l'éthique.**
- If there is no free will, there can be no ethics at all. For no one has been able to explain how a machine could possibly have ethics.
- **It is the view of contemporary psychologists that our emotional reactions to events are not predetermined.**

- C'est l'avis des psychologues contemporains que nos réactions émotifs aux événements ne sont pas prédéterminés.

Ces quatre caractéristiques sont des attributs distinctifs indissociables de la justice ordinaire ou authentique. Mais elles ne caractérisent en aucun cas la « justice sociale ». La justice sociale n'est pas de la justice.

En amont de toute réflexion intelligente à propos des valeurs morales, il existe l'acceptation que les hommes possèdent, de par leur nature, le libre-arbitre. C'est ce qui leur confère la dignité et le droit au respect. Un comportement humain est éthique lorsqu'il respecte cette dignité, envers nous et autrui. Seuls les êtres vivants possédant le libre-arbitre peuvent avoir de la dignité. Seuls les êtres vivants possédant le libre-arbitre peuvent faire preuve de respect. Par conséquent, il y a deux niveaux de dignité humaine. Le premier niveau de dignité émane de notre nature et est le résultat de notre libre-arbitre (ce dernier est dans un sens hérité de nos gènes). Le deuxième niveau de dignité est le résultat de nos actions. Cette dignité augmente ou diminue en fonction de l'éthique ou du manque d'éthique de nos actions. Ce concept de la dignité humaine ne trouve malheureusement pas sa place ni dans l'utilitarisme ni dans la justice sociale (au sens d'aujourd'hui).

Un comportement éthique comme on l'entend dans le sens de la justice **ordinaire** sous-entend imputabilité, responsabilité de l'auteur et responsabilité devant la justice. Une action est imputable à la personne qui en est l'origine. Cette action lui appartient, qu'elle soit bonne ou mauvaise. Dire qu'une personne est responsable d'une action signifie que la personne a causé aussi ce qui est engendrée par cette action, ses effets sur le monde, que la personne en ait eu l'intention ou pas. Si je lance une pierre et brise accidentellement une fenêtre, J'AI brisé la fenêtre. Et si une personne est responsable aux yeux des autres, elle peut être également responsable aux yeux de la justice. Mais aux yeux de la justice sociale, aucune de ces qualités n'est pertinente au regard de l'éthique, puisque l'éthique relève essentiellement de l'égalité et de l'inégalité dans notre société. C'est-à-dire, la « justice sociale », dans le sens couramment employé, n'est pas et ne peut pas être une catégorie de pensée éthique.

Comment un individu doté du libre-arbitre devrait traiter les autres individus dotés du même libre-arbitre ? Dans la plupart des circonstances, la réponse est : sans faire usage de la force. Ceci nous mène à la vraie définition de la justice : la justice est la qualité d'une action libre en vertu de laquelle elle est compatible avec la libre arbitre d'autrui. Pas avec le but précis d'autrui, qui peut être injuste et devrait donc peut-être être énergiquement contré, mais

avec sa liberté intérieure conférée par le libre-arbitre. Cette thèse a des conséquences d'une grande portée dans de nombreux domaines. Une de ces conséquences est que la propriété privée devrait être considérée comme sacrée. Car la propriété est l'incarnation de notre libre-arbitre.

C'est une exigence fondamentale de toute propriété que la personne doit avoir la volonté d'en être propriétaire. Cela c'est pourquoi, si un propriétaire abandonne un objet, il perd le droit de propriétaire, et pourquoi les pays qui ont abandonné, et cessé tout soin, quelquefois pour milliers d'années, d'oeuvres d'art, dans un monde juste perdent leur droit de propriétaire a ces oeuvres.

It is a fundamental requirement of all ownership that the person must will to own the property. That is why, if an owner abandons an object, he loses his ownership of it; and why countries that have abandoned, and ceased all care, sometimes for hundreds and thousands of years, of works of art they once possessed, in a just world lose their rights to those works.

Ce point de vue défend la conception traditionnelle du désert naturel contre l'argument de John Rawls : il soutient que nous ne méritons pas nos dons naturels, et par conséquent ne méritons pas ce que nous accomplissons ou gagnons grâce à eux. Mais pour aller à l'inverse : même si nous ne méritons pas un don ou un talent, il peut néanmoins nous "appartenir" de droit, et donc ce que nous atteignons grâce à lui nous appartient de droit également. **You may not deserve the birthday present your parents gave you, but if I take it from you I am guilty of theft. On peut-etre ne mérite pas le cadeau d'anniversaire donné par les parents, mais si je vous l'enlève, je suis coupable de vol.**

Ce que ce point de vue sous-entend est que la valeur économique est subjective, comme l'a souligné l'école Autrichienne de l'Economie, et non objective, comme certains auteurs ont fait l'erreur de croire : Aristote, Saint Thomas d'Aquin, John Locke, Adam Smith et Karl Marx.

Je vais comparer ma théorie à celle d'Aristote : considérons comment les bénéfices d'un investissement devraient être divisés entre les investisseurs. Aristote soutient que cela devrait être en proportion de la somme objective investie par chacun. Mais d'après mon opinion, cela devrait être fait en fonction du contrat de départ, qu'elle qu'il soit. Un investisseur a pu spécifier une distribution selon des critères différents, et si les autres ont donné leur accord ils doivent s'y tenir. La différence est que cela n'est pas la proportion

abstraite mais l'accord volontaire donné par les signataires. Dans tous ces aspects abordés et dans bien d'autres, la véritable justice ne va de pair avec la "justice sociale".

8. LA VRAIE CONCEPTION DE LA JUSTICE SOCIALE

D'après la conception véritable et valide de la justice sociale, cette dernière n'est pas une espèce différente de la justice ordinaire, mais est comme la justice ordinaire, simplement appliquée à la société. Cela signifie que c'est avant tout une question de respect du libre-arbitre de notre prochain. Plus spécifiquement, une société incarne la justice sociale lorsque :

- **Its laws respect the freedom of the will;**

For example, the heavy taxes imposed by some governments solely to fund redistributionist welfare programs that bear no relation to the essential tasks of government (in the first place, the defence of the county against foreign aggression), at least over a certain minimum, constitute a serious social injustice, and there is no moral obligation to pay them.

Ses lois respectent la liberté de la volonté. Par exemple, les impôts lourdes imposés par certains gouvernements seulement pour payer des programmes d'aide sociale, qui ne sont pas des obligations essentielles de gouvernement:

- Sa constitution, ou la loi qui dicte les lois, s'assure que le système de justice va aussi dans le même sens.
- La culture du pays respecte le libre-arbitre (par exemple, par l'absence de corruption) ;

Ceci est très proche de l'interprétation de la justice sociale par Rosmini. Rosmini critiquait les nouvelles constitutions libérales en création en Europe à son époque, car elles ne respectaient pas le droit à la possession de propriété. Quelque chose de très similaire est actuellement en train de se passer. Une grande fragilité de nos gouvernements démocratiques de nos jours est qu'ils sont susceptibles d'être renversés par les citoyens les moins impliqués dans l'économie du même pays, qui peuvent faire pencher la balance et soutenir des

programmes socialistes injustes de redistribution de biens qui seront appliqués de façon coercive.

La vraie justice fonde sur la raison, et fournit une solution raisonnable de toute dispute, une solution qui peut être soutenue rationnellement par chaque parti. Mais cela n'est pas vrai du tout de la justice sociale comme couramment comprise. L'évangile d'égalité ne règle pas les disputes, mais les fomentent, cause. C'est l'évangile de la révolution parce qu'il favorise quelques-uns au-dessus d'autres, il prend à quelques-uns pour donner aux autres seulement pour satisfaire à un dessin abstrait et artificiel. Comme John Locke a argumenté, *il doit avoir une loi pour tous; un règlement pour riches et pauvres, pour le favori à cour et le paysan à la charrue.* Et le pape Léon XIII était d'accord avec cela: *Car dans l'état les intérêts de tous sont égaux, hauts ou basses.*

True justice is based on reason, and provides a reasonable settlement of every dispute, one that can be supported rationally by both parties. But this is not at all true of social justice as currently understood. Social justice in the current understanding, the "gospel of equality", does not settle disputes but creates them. It is the gospel of Revolution, because it favors some over others, taking from some by force to give to others, merely to satisfy an abstract artificial pattern. As John Locke argued, there must be one law for all, *one rule for rich and poor, for the favourite at court and the country man at plough.* And Pope Leo XIII agreed with this: *For in the state, the interests of all, whether high or low, are equal.* (Rerum novarum, #33)

La raison fondamentale pourquoi le mouvement socialiste a été anti-chrétien depuis son origine est parce qu'il sait que ses programmes coercitifs d'égalité sont injustes et opposés au sens chrétien du droit. Marx peut **jaser étourdiment** de l'opium du peuple, mais l'opium n'exige pas une révolution. D'autre part, si l'on veut avoir une révolution, il est très utile d'abandonner l'idée de justice, et pouvoir rire, comme il l'a fait, à la morale. Je m'incline à croire qu'une raison principale que l'Europe est tellement non-chrétienne dans la croyance est non pas la science, comme quelquefois maintenu, mais son engagement irréfléchi à la justice socialisée, qui n'est pas justice du tout.

The basic reason why the Socialist movement has been anti-Christian from its beginning is arguably because it knows its coercive programs of "equality" are unjust and are opposed to the Christian sense of justice and rightness. Marx can talk airily about the opium of the people, but opium does not require a revolution. On the other hand, if you

want to have a revolution, it is very useful to abandon the idea of justice, and be able to laugh, as he did, at morality. And so I am inclined to believe that a main reason why Europe is now so largely unchristian in belief is not so much science, as sometimes claimed, but its unthinking dedication to socialized justice, which is not justice at all.

Pourquoi l'Europe est-elle actuellement en proie de tous côtés au désordre et au chaos? En fin de compte, il n'y a qu'une raison primordial: parce que, depuis la Seconde Guerre mondiale, elle s'est construite une demeure sur le sable, la fausse croyance en une "justice sociale". Ce qui est également une erreur de croyance en ce qui concerne Dieu. La véritable justice nous mène à la vérité divine. Tout le reste dépend de cette vérité. Jésus a dit—*fixez-vous sur le royaume de Dieu et sa justice et le reste vous sera octroyé en surcroît.*

APPENDIX

THE SOCIAL SAFETY NET

In every society there will be some who for a variety of legitimate reasons are not capable of providing for themselves: old age, handicap, illness, or catastrophic emergencies. The concept of the social safety net is that people in such difficulties should be provided for by the government through special taxes.

No injustice is committed by an action if the person affected by it consents to it. This is an ancient and recognized principle of justice. The social safety net is compatible with justice so long as the members of the society consent to the taxes it requires.

But true consent is the voluntary consent of an individual. The support given by a political majority in a democratic society imposing its will on a minority is at best only a feeble approximation to that.

To implement these ideas about justice in society, philosophy will not be enough, no matter how true and clear. For many people it requires a change of heart. Which requires prayer. If you agree with the ideas in this lecture, I beg you to pray that God will provide the grace to accomplish that change of heart in our contemporaries and our political class.

Words: 5860

Translation: Anabelle Bilger and Therese Rawson